

Double prix du blé—Loi

à \$17,000 ou \$18,000. En ce qui concerne le revenu des producteurs, l'article signale les faits suivants:

Même en 1973, qu'on ne peut en aucune manière considérer comme une année normale, le revenu net moyen des agriculteurs de l'Alberta a été d'environ \$12,100, et celui des agriculteurs de la Saskatchewan, d'environ \$12,500.

En 1972, année qui a été plus normale, le revenu net moyen des producteurs albertains fut d'environ \$5,600 et celui des producteurs de la Saskatchewan, d'environ \$5,400. Les moyennes avaient été plus basses en 1971 et en 1970.

Les chiffres cités pour les producteurs ne comprennent pas les prestations de pension. Les chiffres pour les manutentionnaires de grains comprennent ces prestations, ce qui fait une très grande différence. Pour faire un pain de 24 onces, on emploie de la farine coûtant 8½c., mouture comprise. A l'heure actuelle, le pain se vend de 40 à 48c., selon qu'il s'agit d'une marque exclusive ou d'une des grandes marques. L'année dernière, les frais de main-d'œuvre directe qui entrent dans la production du pain ont augmenté de 17 et de 18 p. 100. A moins que le gouvernement ne soit prêt à maîtriser l'inflation, ces augmentations se répéteront d'année en année. On n'en verra pas la fin.

Les profits des boulangeries sur leurs produits vont de 0 à 1½ p. 100. Ce n'est pas énorme. Nous ne pouvons les blâmer de ce qu'elles font. Elles sont coincées entre une série de règlements imposés par les gouvernements et les fonctionnaires. Elles sont écrasées sous le fardeau et ont beaucoup de peine à se conformer aux règlements. Le prix de l'emballage exigé par la ménagère moderne a grimpé de 84 p. 100 en un an. De plus, sauf erreur, le ministre de la Consommation et des Corporations exige qu'une liste proportionnelle des produits qui entrent dans la fabrication du pain figure sur l'emballage. Cela fait encore monter le prix de détail.

D'une part, nous essayons de soulager le consommateur. D'autre part, nous obtenons le résultat opposé en ajoutant des contrôles, des règlements et des restrictions qui augmentent les coûts au consommateur. J'ai mentionné il y a quelque temps à la Chambre que cette politique du gouvernement met durement à l'épreuve l'économie des affaires du Canada. En voici un exemple: au lieu de faire figurer sur l'emballage la liste des ingrédients du produit avec les proportions respectives, il serait de loin préférable que le gouvernement établisse une banque d'information qui pourrait dispenser les renseignements voulus sur les aliments afin de protéger ceux qui souffrent d'allergies. Il pourrait y avoir un centre des données à Ottawa où l'on pourrait téléphoner et obtenir tous les détails pertinents sur tel ou tel produit. Les boulangers ne s'opposent pas à ce que les ingrédients utilisés soient connus du public, mais ils reconnaissent que cette divulgation coûte très cher. Et en dernier ressort, c'est le consommateur qui paie dans le cadre du système actuel.

Des consommateurs ont les moyens de payer le pain un peu plus cher. Une grande majorité de Canadiens gagnent aujourd'hui plus que le producteur. Ils bénéficient de la subvention de 3c. que beaucoup de producteurs de l'Ouest ne peuvent se permettre. Dans ma circonscription, nous cultivons le meilleur blé au Canada. Le sol dans la région se prête à la culture du blé numéro 1. Les terres se vendent en moyenne \$500 l'acre, et ce n'est pas parce que l'industrie veut accaparer les terres. Ce sont des fonds de provenance étrangère qui servent à les acheter. Le producteur des Prairies se débat contre ce genre de financement.

Les frais de production ont augmenté. L'engrais, l'outillage et la main-d'œuvre coûtent plus cher. Il ne semble pas y avoir de fin à la hausse du coût de production pour les céréaliculteurs de l'Ouest. Dans ma circonscription, l'ensemencement et la récolte coûtent environ \$50 l'acre. Si la terre vaut \$500 l'acre et que le taux d'intérêt est de 10 p. 100, il faut ajouter encore \$50 l'acre. Autrement dit, il en coûte au producteur \$100 l'acre. Il doit rentrer dans ces dépenses avant de réaliser un bénéfice.

Les réparations et l'outillage coûtent 30 p. 100 de plus. Je m'entretenais récemment avec un agriculteur qui venait d'acheter une coupeuse d'andains. La commande et la livraison ont été faites en octobre. En novembre, la machine coûtera \$12,000 ou 30 p. 100 de plus. Les tracteurs et les moissonneuses-batteuses ont tellement augmenté qu'ils coûtent de \$25,000 à \$35,000. Même si l'exploitant agricole de l'Ouest est très riche, il ne profite pas de l'argent qu'il gagne, parce qu'il est investi dans son exploitation. Il n'en aura pas le bénéfice avant de prendre sa retraite ou de vendre sa ferme.

Rien ne garantit que le producteur de l'Ouest aura des récoltes abondantes chaque année. Le ministre sait très bien que les récoltes n'ont cessé de diminuer ces trois dernières années. Le ministre admettra sûrement que la qualité et la quantité des récoltes dans l'Ouest cette année seront les plus faibles depuis dix ans. Le rendement moyen dans le territoire relevant de la Commission canadienne du blé a été l'an dernier de 25 boisseaux l'acre.

● (1520)

Le prix du blé est raisonnable à l'heure actuelle. Comme je le disais au cours du débat d'hier, il est de \$6.20 le boisseau, ce qui va permettre à l'agriculteur de rentrer dans ses frais et peut-être même de réaliser un petit bénéfice. Mais je ne saurais rien garantir. L'agriculteur a bien des obstacles à surmonter et, quand le gouvernement impose des restrictions et des règlements difficiles à observer, cela pose de nombreux problèmes. L'agriculteur de l'Ouest du Canada aime à produire. Il sait que la population mondiale est d'environ 3.9 milliards et qu'elle augmente de 80 millions chaque année. Il se rend compte de la nécessité de produire de plus en plus avec les années, pour alimenter la population. Le Canadien moyen mange 190 livres de céréales par an, sous une forme ou sous une autre. En Inde, on en mange environ 300 livres. Mais à ces 190 livres absorbées par les Canadiens, viennent s'ajouter les protéines que nous assure heureusement la viande rouge.

Nous ne devons rien considérer comme chose établie. Voilà pourquoi je m'inquiète de la façon dont le ministre a présenté le bill à l'étude. On n'a fait aucun effort pour protéger l'agriculteur de l'Ouest contre la montée en flèche des frais de production. Aucune disposition n'a été prise au sujet de la hausse du prix du blé pour la consommation au pays. Il y a des gens plus en mesure que le producteur de payer cette subvention de 3c. sur chaque pain. Nous savons que des gens à revenu modeste ont besoin d'aide. Je puis assurer au ministre que le producteur de l'Ouest est trop sensible pour laisser quelqu'un souffrir de la faim lorsqu'il peut faire autrement. D'autre part, il veut qu'on agisse loyalement envers lui.

J'espère que le ministre acceptera l'amendement que nous avons l'intention de présenter lors de l'étude en comité, afin d'assurer au producteur la protection qui lui est indispensable, car si le gouvernement n'est pas disposé à prendre des mesures pour freiner l'inflation, les prix vont monter de façon vertigineuse. Il faut protéger le producteur tout autant que le consommateur.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Madame l'Orateur, je vais traiter brièvement du bill à l'étude. Je